



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 21-25 juin 2021

---

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 11 mai 2021

WFP/EB.A/2021/5-D

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle

### Projet de décision\*

Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.A/2021/5-D).

### Objectif

1. Le présent document expose les prévisions d'investissement concernant le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle. Il indique comment cette politique sera mise en œuvre au cours des cinq prochaines années, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles. Il renseigne en outre de manière détaillée sur les moyens à mobiliser pour financer les principales mesures prévues au titre de cinq domaines de résultats pour exécuter la politique, y compris sur le plan des effectifs, domaines qui correspondent aux catégories de coûts de la budgétisation stratégique ascendante. Contrairement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à certains autres organismes, le PAM ne reçoit pas de contributions aux ressources de base; il est en effet entièrement financé par des contributions volontaires et son budget administratif et d'appui aux programmes (AAP), qu'approuve chaque année le Conseil d'administration, provient du recouvrement des coûts d'appui indirects imputés sur ces contributions. Les domaines d'activité dits "de base" dans le présent document sont financés par le budget AAP. Les montants prévisionnels ne permettent toutefois pas de dresser un tableau complet

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

---

### Coordonnateurs responsables:

M. D. Kaatrud

Directeur

Division des programmes – action humanitaire et développement

tél: 066513-2203

M. S. Wanmali

Directeur adjoint

Division des programmes – action humanitaire et développement

tél: 066513-2365

du coût des efforts déployés par le PAM en vue d'obtenir les résultats en matière de protection énoncés dans la politique, en vertu de laquelle il lui faut s'attacher à prévenir, réduire et atténuer les risques et les conséquences de la violence, de la contrainte, des privations et des mauvais traitements pour les populations auxquelles il vient en aide, et à y faire face.

2. Pour combler cette lacune, le PAM entreprendra des études de cas par pays afin de mieux définir les risques sur le plan de la protection et les moyens de les atténuer, et de mesurer les dépenses liées à la protection aux niveaux national, régional et mondial.
3. On trouvera dans le tableau figurant à la fin du présent document le détail des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la politique, par produits et activités.
4. Ces prévisions seront revues et ajustées chaque année lors de l'élaboration du plan de gestion.

### **Coûts opérationnels dans le cadre des plans stratégiques de pays**

5. Les prévisions d'investissement s'établissent d'abord au niveau du pays concerné. Il n'y a pas de consensus au sein de la communauté internationale sur les montants nécessaires pour financer les mesures destinées à assurer protection et obligation redditionnelle, ni sur les circonstances dans lesquelles de telles mesures doivent être financées. Malgré les tentatives de modélisation des coûts, les différences de financement d'un plan stratégique de pays (PSP) à l'autre font qu'il est difficile d'établir avec précision le coût des activités liées à la protection.
6. Les coûts supportés par les bureaux de pays du PAM au titre de la protection — dépenses de personnel et activités connexes — varieront en fonction des fonds disponibles dans le cadre de chaque PSP. Ces fonds seront complétés par des investissements consacrés ou non au personnel au Siège ou dans les bureaux régionaux afin d'aider les bureaux de pays à concevoir les activités du PSP ou toute autre forme d'appui technique; à nouer des partenariats de mutualisation des savoirs et des partenariats opérationnels avec des organisations locales et internationales; à mettre en place des mécanismes permettant aux communautés de faire remonter leurs observations; et à mener d'autres activités selon les besoins.

### **Mise en œuvre de la politique**

7. Les grands domaines d'activité mentionnés dans le présent document sont en adéquation avec les principaux résultats attendus énoncés dans le plan d'exécution de la politique, à savoir:
  - I. Direction et dispositif et processus institutionnels
  - II. Planification et programmation
  - III. Développement des capacités
  - IV. Partenariats et obligation redditionnelle
  - V. Sensibilisation et communication.
8. Actuellement, les diverses activités axées sur la protection, menées tant au niveau du Siège qu'à l'échelle régionale, sont fortement tributaires des financements extrabudgétaires<sup>1</sup>. Grâce à la mise en œuvre de sa politique de protection et d'obligation redditionnelle, le PAM

---

<sup>1</sup> Il convient de noter que le recours à des ressources extrabudgétaires peut entraîner des coûts de transaction plus élevés pour le PAM, compte tenu des délais requis pour négocier chaque accord de financement et satisfaire aux exigences des donateurs en matière de suivi et d'établissement de rapports.

entend faire de la protection un domaine d'activité "de base" auquel il consacrerait des ressources institutionnelles. L'une des clés pour y parvenir consiste à démontrer que des ressources de diverses origines peuvent être utilisées de manière optimale durant les premières étapes de la mise en œuvre de la politique, puis de manière évolutive, selon les besoins, pour appuyer de nouveaux domaines d'activité, tout en maintenant un noyau d'activités de base axées sur la protection.

## **I. Direction et dispositif et processus institutionnels**

9. L'implication, les orientations et le soutien des responsables du PAM aux niveaux mondial, régional et national sont essentiels à la mise en œuvre de la politique de protection et d'obligation redditionnelle. L'examen à mi-parcours de son Plan stratégique pour 2017-2021 a confirmé que le PAM était profondément attaché à la protection des bénéficiaires et à la responsabilité à l'égard des populations touchées, tout en montrant qu'en raison de la complexité des contextes dans lesquels il opère, il lui était difficile de respecter des principes transversaux en la matière<sup>2</sup>. Le PAM entend intégrer de manière systématique la protection et l'obligation redditionnelle dans son nouveau plan stratégique, que le Conseil d'administration doit examiner à sa deuxième session ordinaire de 2021 et qui tiendra compte des dispositions de la politique de protection et d'obligation redditionnelle approuvée à la deuxième session ordinaire de 2020. Il faudra en outre à cette fin s'efforcer de dégager les ressources humaines, financières et techniques indispensables au respect des engagements énoncés dans la politique.

## **II. Planification et programmation**

10. Pour réduire l'insécurité alimentaire de manière sûre et dans le respect de la dignité de chacun, il faut convertir les normes et les règles énoncées dans la politique de protection et d'obligation redditionnelle en cadres de programmation. Cela permettra au PAM de recenser les personnes les plus exposées à des risques en matière de protection susceptibles d'avoir des répercussions sur leur sécurité alimentaire et, ensuite, d'élaborer des interventions visant à réduire ces risques et à obtenir des résultats tout à la fois dans le domaine de la sécurité alimentaire et dans celui de la protection. L'apprentissage, la souplesse et la capacité d'adaptation sont essentiels, et le PAM doit utiliser tous les outils à sa disposition pour placer la protection au centre de ses opérations.
11. Il est indispensable que dès la phase initiale de son application, la politique de protection et d'obligation redditionnelle soit prise en compte dans les cadres de programmation. La coopération avec les populations touchées, qui est au cœur de la mise en œuvre de la politique, est fondamentale aux yeux du PAM, comme l'indique le plan d'exécution.
12. Pour pouvoir bien comprendre quelles sont les personnes le plus exposées à la malnutrition, à la morbidité et à la mortalité et leur venir en aide de manière appropriée, il faut améliorer la collecte et l'analyse de données en temps réel sur la sécurité alimentaire et les obstacles à celle-ci, et ventiler ces données par caractéristiques sociales. Les données doivent en outre rendre compte des effets des inégalités sociales sur la protection et l'accès.
13. Si l'on veut améliorer l'accès humanitaire, il faut non seulement agir pour permettre aux travailleurs humanitaires d'acheminer l'aide vers des zones précises, mais aussi veiller à ce que les personnes marginalisées, notamment les femmes, les filles et les personnes handicapées, puissent bénéficier de denrées alimentaires, de services de santé et d'autres prestations essentielles appropriés, en toute sécurité et dans la dignité, sans craindre ni l'exploitation ni les atteintes sexuelles.

---

<sup>2</sup> Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, présenté au Conseil à sa session annuelle de 2020, tenue du 29 juin au 3 juillet 2020.

### **III. Développement des capacités**

14. Pour faire sienne la politique de protection et d'obligation redditionnelle, le personnel à tous les niveaux doit avoir une même compréhension de la place que doit occuper la protection dans son action. Le développement des capacités est un facteur de progrès. Il convient de prendre des mesures pour permettre au personnel à tous les niveaux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies destinées aux programmes et aux opérations qui prennent en compte la protection.
15. Le développement des capacités est indispensable à la poursuite de la mise en œuvre et constitue donc un volet essentiel de la gestion des ressources humaines.

### **IV. Partenariats et obligation redditionnelle**

16. Les partenariats avec les acteurs et les entités œuvrant en faveur de la protection, comme les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires locales, les gouvernements hôtes et les organismes apparentés des Nations Unies, sont essentiels pour assurer la complémentarité de l'action menée en vue d'obtenir des résultats en matière de protection. Les partenariats peuvent se limiter à certains domaines, comme la planification stratégique, ou être plus larges, notamment dans le cas de la programmation conjointe entre partenaires. Le PAM reconnaît que les personnes touchées sont des agents du changement et possèdent une connaissance sans pareil et leur propre vécu de l'exposition aux risques liés à la protection. L'approche fondée sur les droits de l'homme qui est suivie dans la politique de protection et d'obligation redditionnelle réaffirme que les personnes touchées ont le droit de participer pleinement et concrètement aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Une consultation étroite, l'autonomisation et la participation active des personnes touchées à tous les stades — de la planification au suivi en passant par la conception et la mise en œuvre — sont nécessaires pour atteindre les objectifs définis pour les programmes et les opérations et s'assurer que personne n'est laissé de côté.
17. L'appui fourni aux modules d'action groupée du PAM, la mise en place d'un cadre de partenariat mondial, la participation à des rencontres interorganisations (activité de base) et les travaux de recherche, les outils et autres peuvent entrer dans la catégorie "autres services" pour laquelle des ressources extrabudgétaires pourraient être mobilisées à l'extérieur du PAM.

### **V. Sensibilisation et communication**

18. La sensibilisation et la communication sont essentielles pour apporter des changements systémiques. À l'intérieur et à l'extérieur du PAM, les personnes touchées ont besoin de plateformes qui leur permettent d'exprimer leur point de vue et leurs préoccupations concernant les décisions ayant une incidence sur leur existence.
19. Les activités de sensibilisation et de communication en interne constituent un sous-ensemble des activités de base, car il est essentiel que le personnel du PAM comprenne bien les dispositions de la politique de protection et d'obligation redditionnelle et en saisisse clairement le caractère prioritaire pour assurer sa mise en œuvre.
20. Les bonnes pratiques et la communication externe sont des outils d'appui essentiels qui peuvent toutefois être considérés comme des activités de base susceptibles d'être financées par des ressources extrabudgétaires.

<b>TABLEAU 1: INVESTISSEMENTS REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET D'OBLIGATION REDDITIONNELLE</b>						
<b>Principaux résultats attendus</b>	<b>Produit/activité</b>	<b>Calendrier (ajusté chaque année lors de l'élaboration du plan de gestion)</b>	<b>Total (en dollars É.-U.) (5 ans)</b>	<b>Catégories de coûts</b>		
				<b>Catégorie proposée (budgétisation stratégique ascendante)</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Fréquence</b>
<b>1. Direction et dispositif et processus institutionnels</b>	La direction du PAM montre qu'elle encourage et met en œuvre une culture de l'obligation redditionnelle à tous les niveaux et qu'elle s'emploie à obtenir des résultats à l'échelle du système.	Prise en compte dans le plan stratégique et mise en œuvre progressive durant les cinq années à venir	1 250 000	Activité de base	Personnel	Régulière
			50 000	Activité de base	Hors personnel	Ponctuelle
	Élaborer un tableau de bord pour la protection et l'obligation redditionnelle permettant de suivre les progrès réalisés au regard des principaux résultats attendus de la politique.	2022	8 550 000	Activité de base	Personnel	Régulière
			1 500 000	Activité de base	Hors personnel	Ponctuelle
<b>2. Planification et programmation</b>	Les cadres normatifs internationaux sont convertis en cadres de programmation axés sur la protection pour les PSP et les activités de programme associées.	3 ans	2 800 000	Activité de base	Personnel	Régulière
			990 000	Activité de base	Hors personnel	Ponctuelle
	Le PAM renforce la mobilisation et la responsabilité à l'égard des populations touchées au moyen d'outils opérationnels actualisés, de travaux de recherche et de projets conjoints.		2 250 000	Activité de base	Personnel	Ponctuelle
			575 000	Activité de base	Hors personnel	Ponctuelle
	Il est admis que l'accessibilité est un prérequis de la conception des programmes, de la fourniture des		–	Activité de base	Hors personnel	Ponctuelle

<b>TABLEAU 1: INVESTISSEMENTS REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET D'OBLIGATION REDDITIONNELLE</b>						
<b>Principaux résultats attendus</b>	<b>Produit/activité</b>	<b>Calendrier (ajusté chaque année lors de l'élaboration du plan de gestion)</b>	<b>Total (en dollars É.-U.) (5 ans)</b>	<b>Catégories de coûts</b>		
				<b>Catégorie proposée (budgétisation stratégique ascendante)</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Fréquence</b>
	services et de la coopération avec les populations touchées, prérequis qui est tout aussi pertinent dans les contextes de développement que dans les contextes humanitaires.					
	Élaboration des PSP: réaliser une analyse du contexte centrée sur la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées.	Calendrier d'élaboration des PSP	4 400 000	Activité de base	Hors personnel	Régulière
	Fonds de réserve pour la protection et l'obligation redditionnelle.	Calendrier d'élaboration des PSP	8 800 000	Activité de base	Hors personnel	Régulière
<b>3. Développement des capacités</b>	Les employés ont les compétences et les capacités nécessaires pour faire en sorte que la protection soit dûment prise en compte lors de l'intégration de tous les nouveaux employés (en particulier des hauts responsables) ainsi qu'au cours de l'élaboration, de la conception et de l'exécution des programmes du PAM.		580 000	Activité de base	Hors personnel	Régulière

<b>TABLEAU 1: INVESTISSEMENTS REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET D'OBLIGATION REDDITIONNELLE</b>						
<b>Principaux résultats attendus</b>	<b>Produit/activité</b>	<b>Calendrier (ajusté chaque année lors de l'élaboration du plan de gestion)</b>	<b>Total (en dollars É.-U.) (5 ans)</b>	<b>Catégories de coûts</b>		
				<b>Catégorie proposée (budgétisation stratégique ascendante)</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Fréquence</b>
<b>4. Partenariats et obligation redditionnelle</b>	Un appui est fourni aux modules d'action groupée du PAM.		850 000	Activité de base	Personnel	Régulière
			20 000	Autres services	Hors personnel	Régulière
	Un partenariat mondial avec des entités œuvrant en faveur de la protection est élaboré pour servir de cadre à la coopération sur le terrain.		360 000	Autres services	Personnel	Régulière
	Le PAM participe à des rencontres interorganisations pour contribuer à la prise de décisions d'orientation, à l'élaboration de cadres normatifs et d'outils opérationnels et à la conduite d'initiatives de sensibilisation.		70 000	Activité de base	Hors personnel	Régulière
<b>5. Sensibilisation et communication</b>	Les activités de sensibilisation en interne sont appuyées par la communication interne pour veiller à ce que la notion de protection soit bien comprise, et des mesures sont prises au niveau du terrain à la faveur d'annonces et d'engagements.		–	Activité de base	Personnel	Régulière

<b>TABLEAU 1: INVESTISSEMENTS REQUIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION ET D'OBLIGATION REDDITIONNELLE</b>						
<b>Principaux résultats attendus</b>	<b>Produit/activité</b>	<b>Calendrier (ajusté chaque année lors de l'élaboration du plan de gestion)</b>	<b>Total (en dollars É.-U.) (5 ans)</b>	<b>Catégories de coûts</b>		
				<b>Catégorie proposée (budgétisation stratégique ascendante)</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Fréquence</b>
	Les bonnes pratiques sont consignées et font l'objet d'une diffusion en interne et à l'extérieur.		–	Activité de base	Hors personnel	Régulière
	La protection est intégrée dans les supports de communication externe décrivant l'engagement du PAM en faveur de la protection.		200 000	Activité de base	Hors personnel	Régulière
<b>Total</b>			<b>33 245 000</b>			

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
PSP	plan stratégique de pays